



Mairie de Bordeaux

Le secrétaire général

Bordeaux, le 6 novembre 2013

Nos références
N° 201300145 JMSM/MNB

Monsieur Matthieu ROUYEYRE
Conseiller Municipal

HOTEL DE VILLE

Monsieur le Conseiller,

Suite à votre courrier du 11 octobre dernier, vous avez souhaité des informations relatives au gymnase Armagnac.

Sur la date de livraison du gymnase Armagnac par la société ING Real Estate, je vous précise que le gymnase est construit dans le cadre d'une VEFA, c'est-à-dire qu'un volume "brut" a été acheté à ING Real Estate et réceptionné le 15 mars 2012 avec des réserves. Ces dernières, qui concernaient notamment des infiltrations d'eau depuis la dalle béton du plancher bas ont été levées le 4 avril 2013.

En parallèle, un maître d'oeuvre a été désigné par la Ville pour concevoir et diriger les travaux d'aménagement intérieur. Les marchés de travaux correspondants ont été passés et le chantier a été lancé. Cependant, le traitement des réserves, cité ci-avant, a imposé l'arrêt du chantier pendant 8 mois et l'indemnisation en conséquence des entreprises (délibération D 2013/508 du 23/9/13). Cette indemnisation prise en charge par la Ville est par ailleurs réclamée à la société ING Real Estate.

Le chantier, qui a redémarré en avril 2013, a de nouveau été arrêté fin juillet suite à des entrées d'eau importantes consécutives aux orages du 27 juillet dernier. Depuis, des expertises contradictoires sont en cours pour déterminer les causes de l'inondation, les éventuels travaux complémentaires à entreprendre et les responsabilités de chacun des intervenants. La durée de cette phase d'expertise peut difficilement être quantifiée à ce jour et une date de livraison du gymnase ne peut donc être communiquée.

Sur l'état d'avancement des travaux, je suis en mesure de vous apporter les éléments suivants :

55 % des travaux du sous-sol du gymnase accueillant la grande salle et 90 % des travaux du rez-de-chaussée sont effectués. Une analyse est d'ailleurs en cours pour confirmer la faisabilité technique et juridique d'achèvement de ce niveau qui n'a pas été inondé par les orages de juillet afin de permettre l'ouverture au public de cette partie qui accueille principalement une salle de boxe.

Toute correspondance
doit être adressée à

Mairie de Bordeaux
Hôtel de ville
place Pey-Berland
33077 Bordeaux cedex
Tél. 05 56 10 20 30
www.bordeaux.fr

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de mes sentiments distingués.


Alain de BOUTELLER